

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

Élaboration du budget 2026 – Commune des Mathes

Le budget 2026 a été construit à partir des différentes décisions politiques et des besoins recensés auprès des différents services municipaux (administratif, technique, scolaire, animation, communication, police municipale, ludothèque et médiathèque).

Les données financières et les propositions qui ont été soumises aux membres du Conseil Municipal ont fait l'objet d'estimations chiffrées, au plus juste, par les différents services concernés et les éléments obtenus auprès des services extérieurs.

NOTE SYNTHETIQUE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

La Commune de Les Mathes-La Palmyre ne compte qu'un budget principal et un budget annexe le CCAS.

Le budget 2026 a été bâti avec la volonté :

- D'évaluer dans les meilleures conditions l'augmentation ou la diminution de certains postes de dépense et recette en prenant en considération les contraintes inflationnistes dues au contexte national et le projet de loi des finances 2026.
- De veiller à ne pas dégrader le niveau et la qualité des services,
- D'engager des dépenses au vu d'évènements et manifestations qui se dérouleront sur notre territoire en 2026,
- De ne pas augmenter la fiscalité communale.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 et de la nouvelle nomenclature comptable (M57) depuis le 1^{er} janvier 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 7 597 300,00 € en fonctionnement et 3 670 856,00 € en investissement.

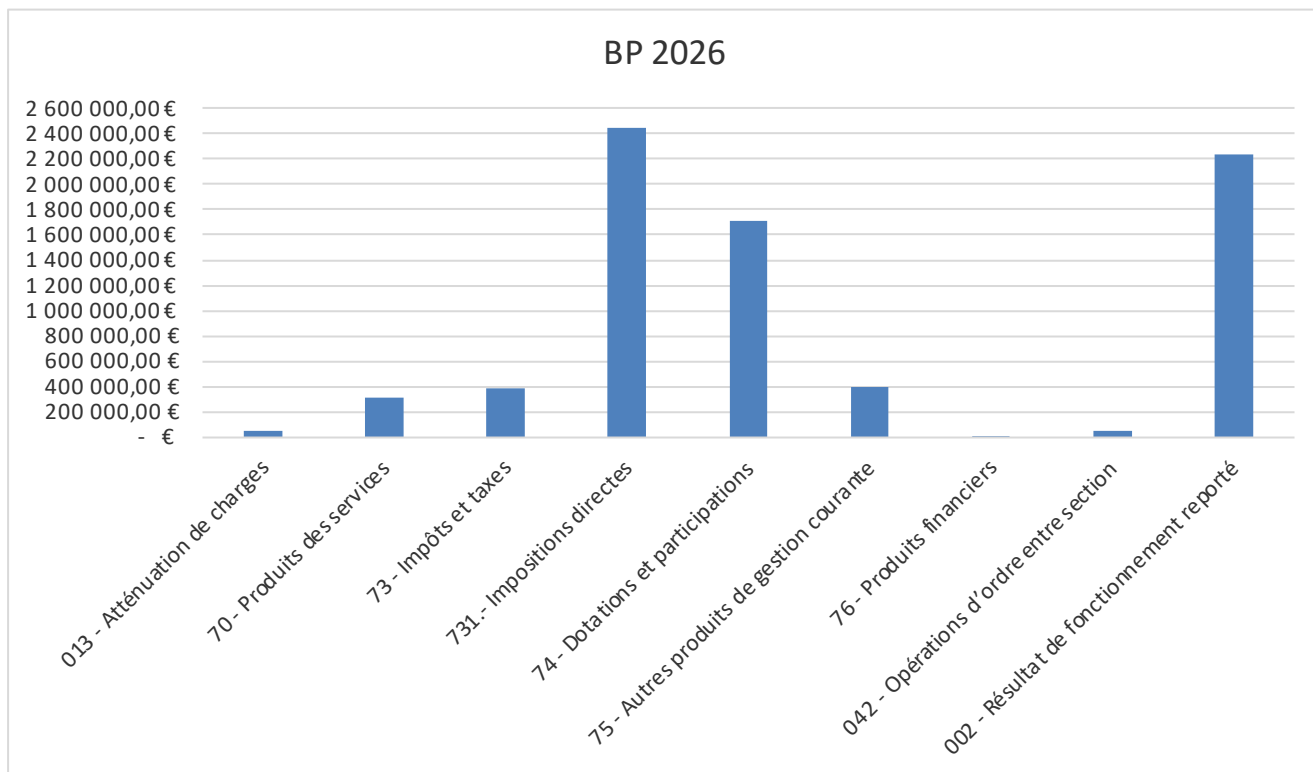
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 7 597 300,00 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2026 en €
013 - Atténuation de charges	55 000,17
70 - Produits des services	317 482,00
73 - Impôts et taxes	392 243,00
731.- Impositions directes	2 443 000,00
74 - Dotations et participations	1 707 955,00
75 - Autres produits de gestion courante	398 182,00
76 - Produits financiers	1 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	49 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 233 437,83
Total	7 597 300



Les prévisions totales pour les recettes de fonctionnement du BP 2026 / BP 2025 + DM ont diminué de 6.46 % (- 524 278 €).

Les prévisions 2026 des recettes réelles sont en augmentation de 4.62 % (+ 234 592 €) par rapport à 2025. La part de l'excédent reporté est 2 233 437.83 € soit - 744 370 € / 2025.

La fiscalité 2026 – En attente des bases à ce jour

À la date du vote du Budget Primitif 2026, les élus déclarent souhaiter maintenir les mêmes taux que l'année 2025, à savoir :

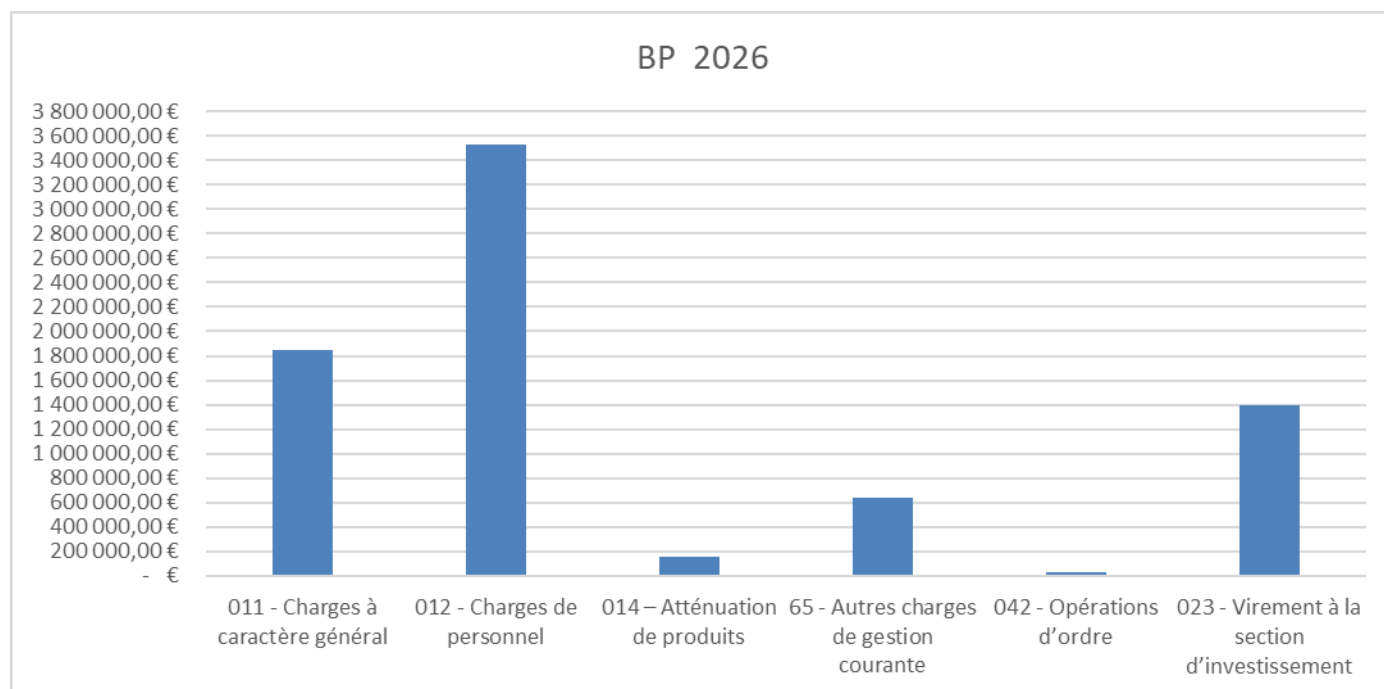
TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	-
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES - Taux communal 2022 : 12,50% - Taux départemental : 21,50 %	34 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	12.24 %

La délibération validant ces taux sera mise au vote du Conseil Municipal dès la réception des nouvelles bases. Un réajustement budgétaire devra être envisagé à l'issu des résultats des votes si nécessaire.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont estimées à 7 597 300 €. Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2026 en €
011 - Charges à caractère général	1 847 193,00
012 - Charges de personnel	3 533 450,00
014 – Atténuation de produits	155 452,00
65 - Autres charges de gestion courante	633 740,00
042 - Opérations d'ordre	32 172,74
023 - Virement à la section d'investissement	1 395 292,26
Total	7 597 300,00



Les deux principaux postes de dépenses sont les chapitres 011 et 012.

Chapitre 011 = 1.847 193 € (- 4.89 % par rapport au BP 2025) soit - 95 000 €

Augmentation:

- Achats des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire,
- Terrains (aménagement Rue Léon Nicolle)
- Affranchissement
- Études et recherches
- Dommage ouvrage (Base nautique)
- Voirie et réseaux (réparation buse à Sibard)
- Redevances pour services rendus.

Diminution:

- De la consommation électrique, combustible et carburant,
- Des fournitures d'entretien, vêtements de travail et fournitures administratives ainsi que les autres matières et fournitures,
- Contrats de prestations de services,
- Locations immobilières, autres biens mobiliers,
- Bâtiments, matériel roulant,
- Formations, autres frais divers, télécommunication,
- Annonces et insertions, publications, vignette véhicule.
- Fêtes et cérémonies.

PERSONNEL : Chapitre 012 = 3.533 450 € (+ 1.42 % par rapport au BP 2025 soit + 49 350 €)

Tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2025

GRADE	CatégorieE chelle	ancien effectif	modification	nouvel effectif	postes pourvus	postes vacants
<u>Emplois permanents à temps complet :</u>						
Attaché	A	1	0	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B / NES	1	0	1	1	
Rédacteur	B / NES	1	0	1	1	
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	C / C3	8	-1	7	7	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C / C2	2	0	2	2	
Adjoint administratif	C / C1	6	0	6	5	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	
Ingénieur	A	1	0	1	1	
Agent de maîtrise principal	C / EIS	2	0	2	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C / C3	20	0	20	19	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C / C2	9	0	9	7	2

Adjoint technique	C / C1	10	0	10	9	1
Chef de police municipale	C / EIS	1	0	1	1	
Brigadier-chef principal de police municipale	C / EIS	1	0	1	1	
Gardien-brigadier de police municipale	C / C2	1	0	1	0	1
Garde champêtre chef principal	C / EIS	1	0	1	1	
Responsable service animations culturelles et de loisirs (catégorie B – cadre d'emplois des animateurs)	B / NES	1	0	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C / C2	1	0	1	1	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C / C3	1	0	1	1	
<u>Emploi permanent à temps non complet :</u>						
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (temps non complet : 20/35 ^{ème})	C / C1	1	0	1	1	
TOTAL		70	-1	69	63	6

Ces effectifs pourront être modifiés dans le courant de l'année 2026 en fonction des besoins éventuels.

En effet, du fait de la forte saisonnalité de la Commune et des besoins des services tout au long de l'année, il sera nécessaire de renforcer les effectifs municipaux.

Ces recrutements se feront sous la forme de contrats non permanents et permanents.

Cette augmentation tient également compte de l'évolution de carrière de chacun des agents (échelons et grades).

Par ailleurs, il faut noter l'augmentation des charges employeurs résultant des lois gouvernementales.

Chapitre 65 = 633 740 € (- 13.32 % par rapport au BP 2025 soit - 97 361 €)

- 65568 : (SDEER Éclairage) diminution de 118 100 €,
- 6561 : La cotisation aux organismes de regroupement augmente de 57 000 € (Sivom)
- 65748 : Augmentation de la subvention versée à la base nautique pour la location des algécos suite incendie (soit 36 610 € / an).

- Le montant des subventions 2026 accordé aux associations est réparti comme suit :

ORGANISMES	BP 2026
COMITE DES FETES ET ANIMATIONS	4 500,00
FOOTBALL CLUB SEUDRE OCEAN	6 000,00
PRESQU'ÎLE FOOTBALL CLUB	3 000,00
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES	3 000,00
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00
OCCE ECOLE DES MATHES	160,00
LES ARTS DES MATHES	700,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES MATHES	950,00
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)	3 000,00
ZIKMID	600,00
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF LA PALMYRE	500,00

SOUTIEN SCOLAIRE MATHERON	400,00
BAND OF KLICKY (BOK)	500,00
BASE NAUTIQUE	36 610,00
COUP D’PATTES	700,00
3 D LES MATHES LA PALMYRE	1 500,00
LA BOULE MATHERONNE	1 000,00
S/total	66 620,00
PRESQU’ILE 2 J	250,00
HANDBALL CLUB LA TREMBLADE	400,00
FIGHTING CLUB	350,00
SNSM ROYAN COTE DE BEAUTE	900,00
F.N.A.C.A	150,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	150,00
AIDES	2 000,00
CENTRE SOCIOCULTUREL GEORGES BRASSENS	500,00
CAPEND	400,00
AMICALE LAÏQUE TREMBLAISE (ALT)	100,00
ROYAN ATLANTIQUE VOLLEY BALL	9 000,00
MFR CRAVANS	150,00
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	150,00
CLUB BMX BREUILLET	550,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS/MARENNES-OLERON	150,00
S/ total	15 200,00
TOTAL	81 820,00

Le montant attribué est de 81 820 € soit 38.83 % de plus par rapport au CA 2025 (+ 22 883.80 €).

Le budget total prévisionnel 2026 diminue d’6,46% par rapport au BP 2025 soit – 524 278 €.

Concernant les dépenses réelles prévisionnelles, elles diminuent de 3.83 % soit – 246 012 ,72 € / BP 2025.

SECTION D’INVESTISSEMENT

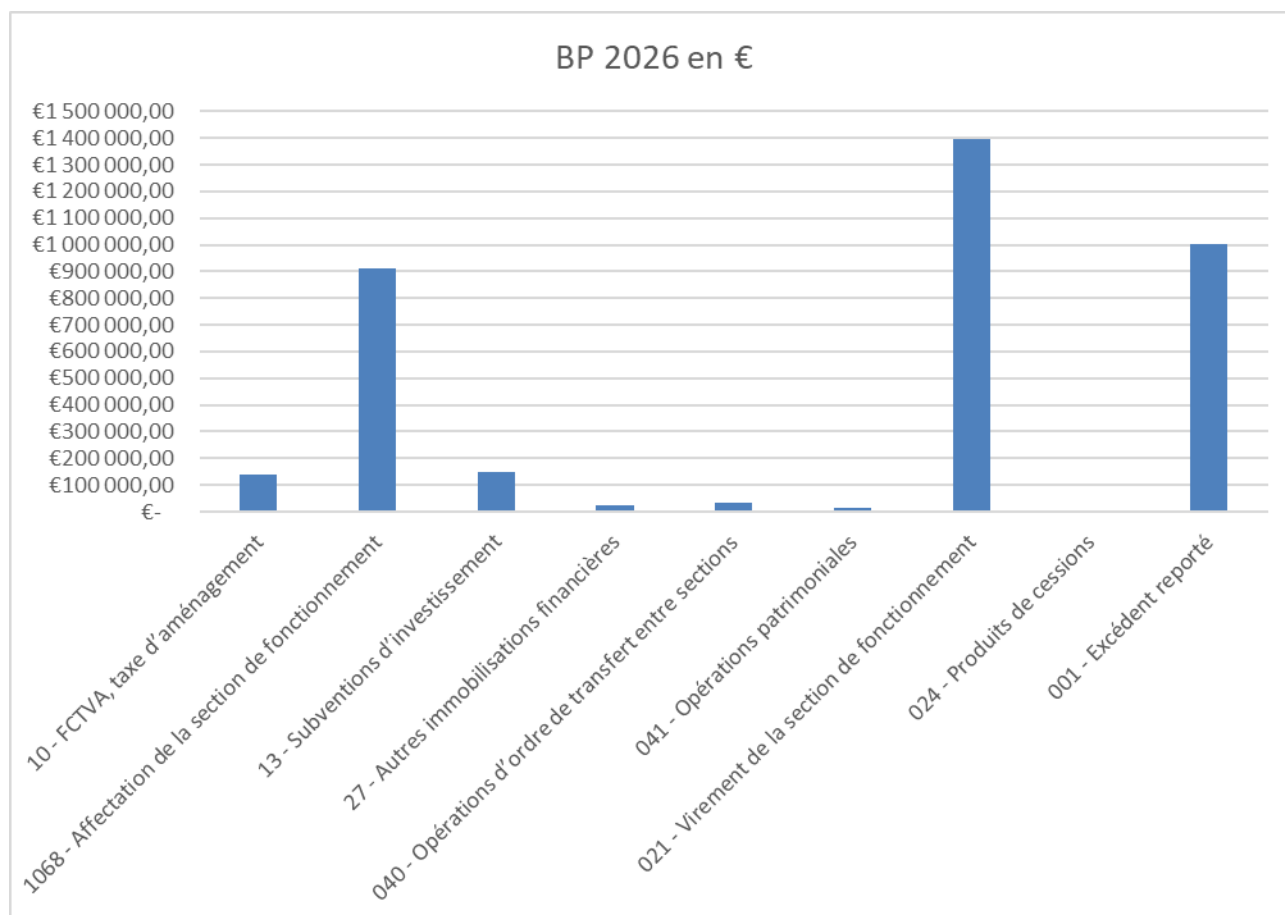
RECETTES

Les recettes d’investissement sont estimées à 3 670 856,00 € dont :

Elles correspondent à la taxe d’aménagement, au fonds de compensation de TVA, aux subventions d’investissement et à la part de l’excédent de fonctionnement affecté à l’investissement.

Les Restes à Encaisser 2025 sur 2026 s’élèvent à 150 000.00 € (Subvention CARA – Reconstruction de la base nautique)

CHAPITRE	BP 2026 en €
10 - FCTVA, taxe d’aménagement	140 000,00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	909 000,00
13 - Subventions d’investissement	150 000,00
27 - Autres immobilisations financières	22 620,77
040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	32 172,74
041 - Opérations patrimoniales	16 502,40
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 395 292,26
024 - Produits de cessions	800,00
001 - Excédent reporté	1 004 467,83
Total	3 670 856,00



DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures nouvelles.

Le montant des Restes à Réaliser 2025 sur 2026 s'élève à 475 002,77 €.

Les dépenses de la section d'investissement 2026 sont estimées à 3 670 856,00 €.

CHAPITRE	BP 2026 en €
16 - Emprunts et dettes assimilés (caution)	600,00
20 - Immobilisations incorporelles	32 905,36
21 - Immobilisations corporelles	3.950,77
Opérations d'équipements	3 567 897,47
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 000,00
041 - Opérations patrimoniales	16 502,40
Total	3 670 856,00

Les principaux investissements prévisionnels pour 2026 sont les suivants (liste non exhaustive) :

Programme de voirie et aménagements : 1 106 200 €

- **Rond-point des Valdotains**
- **Rue Léon Nicolle**
- **Avenue Pierre Sibard (piste cyclable)**
- **Rue du Sourdonnet**

- Rue de la Solitude
- Rue du Calvaire
- Programme de Purges (voiries et pistes)
- Mise en sécurité / mobilité

Réseaux et Effacements : 180 212 €

- Mise à niveau ressources en eau (poteaux incendie)
- Etude réseaux Fief Triadou
- Audit vidéoprotection

Bâtiments (réfection, construction / agrandissement) 2 076 460 €

- Travaux local sous-sol mairie
- Réhabilitation mairie
- Reconstruction de la base nautique
- Travaux groupe scolaire (sanitaires et cour)
- Divers travaux EML
- Sanisettes marché de la Palmyre

Matériel et équipement 91 560 €

- Service espaces verts Tondeuse autoportée
- Service événementiel (barnum, barrières et remorque, oriflamme, vhf)
- Mairie matériel électoral
- Groupe scolaire (nouveaux manuels, mobilier)
- Restaurant scolaire (générateur d'eau et outil pour signaler le bruit)
- Cinéma (équipement affichage)
- Ludothèque (jeux et petit mobilier)
- Médiathèque (livres et mobilier)

Aménagements urbains : 55 840 €

- Panneaux de voirie, miroir, illuminations de Noël, parkings vélos, bancs et équipement sécurisation marché

Informatique, bureautique et numérique tous services : 24 712 €

ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026 :

- la dette de la Commune est nulle.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

Au 1^{er} janvier 2026 :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	5 240 439	5 664 625	5 659 464	5 673 380	5 607 942	5 706 511	5 669 077
Epargne de gestion	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046	348 804	131 094
Epargne brute	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046	348 804	131 094
Epargne nette	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046	348 804	131 094